

## Communiqué de la Cellule Giser du SPW de juin 2022

### **Commune et inondation par ruissellement concentré : une gestion qui se prépare toute l'année !**

Avec l'arrivée des orages de printemps et pour éviter la répétition des événements dramatiques de juin/juillet 2021, la Cellule GISER vous propose ses recommandations face aux risques d'inondation par ruissellement. Ce communiqué vous rappelle les points d'attention à prendre en compte afin de se préparer à ces orages que vous soyez agents communaux, riverains ou agriculteurs. Pour tout complément d'informations sur cette problématique ou sur les inondations de manière générale, nous vous invitons à consulter notre site internet : **inondations.wallonie.be**

### **Citoyen : Comment protéger mon habitation ?**

L'inondation par ruissellement survient là où il n'y a pas de cours d'eau. Si vous n'avez jamais été confronté à ce problème, cela ne veut pas dire que le risque n'existe pas : en effet, ce type d'inondation est essentiellement liée à l'orage, et c'est parfois très localisé (à 20 mètres près, on est inondé ou pas).

#### **Quelques recommandations :**

1. Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, banchettes, mousses...) qui ont pu s'y accumuler durant l'hiver.
2. Imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels sur le terrain, et dégager un passage libre : aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau, ni de remblai et autre réserve de matériel pouvant faire obstacle au ruissellement (ou être emporté vers l'aval).
3. Protéger ce qui risque malgré tout d'être touché par les eaux, ainsi par exemple : boucher les aérations de cave et soupiroux, surélever les machines et les armoires, enlever les tapis, etc.

De plus, il est toujours utile de garder à portée de main quelques outils : pelles, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche. La commune peut aussi vous fournir quelques sacs de sable.

#### **Pour plus d'informations :**

<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/am%C3%A9nagement%20urbanisme%20habitation%20terrain.html>

**Point d'attention** : Lors de la conception d'un aménagement de protection, il est important de ne pas reporter la contrainte d'écoulements sur les parcelles voisines. Voir Art. 3.129. du code civil en vigueur le 01/09/2021. Voir Art 360. du code civil pour les cas antérieurs.

### **Agriculteur : Comment protéger mon sol et améliorer la situation pour l'aval ?**

Les terres agricoles sont les premières surfaces à subir une dégradation lors d'un orage, avec, à chaque épisode, une diminution de la fertilité. Il est dès lors important de les protéger. En matière d'érosion, voici les pratiques agricoles qui offrent de bonnes garanties pour diminuer le risque d'apparition d'une coulée de boue :

- Limiter la longueur dans le sens de la pente sur le même champ à maximum 150 mètres.
- Pratiquer un assolement varié.
- Couvrir le sol.
- Travailler le sol de manière à créer un état de surface favorable à l'infiltration, éviter l'émiettement et travailler en bonnes conditions d'humidité.
- Maintenir le taux d'humus au-dessus de 3 %.

- Installer des éléments de protection : de préférence naturels et permanents (comme des bandes enherbées, des haies), ou artificiels et temporaires (fascines, ballots ancrés dans le sol), ces éléments localisés peuvent offrir un ultime barrage, une ultime protection et faire la différence à l'aval entre un dommage tolérable et une catastrophe.